

République française
Liberté – Égalité – Fraternité

Commune de Mézières-sous-Lavardin (Sarthe)

Extrait du registre des arrêtés du maire du 7 mai 2026

N° 2026/21

Arrêté de délégation premier adjoint

Mme Le Maire de la commune de Mézières sous Lavardin,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-18 ;

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026 constatant l'élection de monsieur Guénolé Legagneux en qualité d'adjoint au maire,

Vu la délibération fixant le nombre d'adjoints au maire,

Considérant que pour la bonne marche des affaires communales, et pour permettre une parfaite continuité du service public, il est nécessaire que l'exercice de certaines fonctions soient assurée par les adjoints au maire ;

Arrête

ARTICLE 1 – Monsieur Guénolé Legagneux, premier adjoint, est délégué à la voirie et suivis des travaux de la commune.

Monsieur Legagneux a délégation de signature pour toutes décisions d'urbanisme au nom de l'Etat.

ARTICLE 2 – Pour application des dispositions portées à l'article 1, délégation de signature lui est donnée pour tous les actes, toutes les décisions, correspondances et bons de commande. La signature de l'adjoint sera précédée de la mention « par délégation de Mme Le Maire »

ARTICLE 3 – La présente délégation étant consentie par Mme Le Maire, sous sa responsabilité et sous sa surveillance, le délégataire rendra compte à Mme Le Maire, sans délai, de toutes les décisions prises et actes signés à ce titre.

ARTICLE 4 – La présente délégation prendra effet à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département au titre du contrôle de légalité, de sa notification au délégataire et de l'affichage en mairie.

Fait à **Mézières sous Lavardin**,
Le 7 mai 2026,

Mme Le Maire,
Linda Poirier

